

DEC140396DR14

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe Canonici et Mme Marie-Hélène Cluzeau pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2859, intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement ;

Vu la décision n° 140012INSU du 8 janvier 2014 portant nomination par intérim de M. Aurélien Bourdon aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe Canonici, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Canonici, délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Cluzeau, Gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cugnau, le 17.02.14

Le directeur d'unité

M. Aurélien Bourdon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014